

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Juillet 2021

Le vingt-six Juillet deux mil vingt et un à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, MM : BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNE Hervé, POTIER Jocelyn

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GARREAU Sabrina à Mme SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie à Mme SAINTURAT Corinne, M. THUE Alain à M. LE GAL Alain

Excusé(s) : Mmes : DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM : DELEBARRE Maxime, VITALIEN Anthony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Date de la convocation : 21/07/2021

Date d'affichage : 21/07/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

le : 27/07/2021

et publication ou notification

du : 27/07/2021

A été nommée secrétaire : Mme BOUTET Nadège

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'ajout d'une rubrique supplémentaire à l'ordre du jour :
Marché restauration scolaire : avenant n° 2.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, accepte l'ajout à l'ordre du jour du point : **Marché restauration scolaire : avenant n° 2.**

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Salle polyvalente Constant Guyon : marchés travaux lot n° 1, 2 et 15 - Avenants n° 1

Raccordement électrique salle polyvalente - ENEDIS

Effacement du réseau électrique Chemin de l'Île

Marché restauration scolaire : avenant n° 2

réf : 2021_07_01 - Salle polyvalente Constant Guyon : marchés travaux lot n° 1, 2 et 15 - Avenants n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon les lots n° 1, 2 et 15 doivent faire l'objet d'un avenant.

Lot n° 1 Déconstruction : Avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 19 979,00 € HT qui a pour objet des modifications sur la dépose de couvertures en tuiles existantes et le bâchage provisoire
Attributaire : Société DEMCOH
Marché initial : 20210101 - montant : 46 650,50 € HT
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value de 19 979,00 € HT
Nouveau montant du marché : 26 671,50 € HT

Lot n° 2 Désamiantage : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 8 870,00 € HT qui a pour objet des modifications sur la dépose de couvertures en tuiles existantes et la démolition d'une souche en toiture
Attributaire : Société LEGAL AMIANTE 49
Marché initial : 20210102 - montant : 26 650,00 € HT
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 8 870,00 € HT
Nouveau montant du marché : 35 520,00 € HT

Lot n° 15 VRD - Aménagements extérieurs : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 23 632,91 € HT qui a pour objet des modifications sur la démolition des plafonds et de l'isolation SS4 existants
Attributaire : Société CTCV TP
Marché initial : 20210115 - montant : 80 380,20 € HT
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 23 632,91 € HT
Nouveau montant du marché : 104 013,11 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

ACCEPTE les avenants suivants :

Lot n° 1 Déconstruction : Avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 19 979,00 € HT qui a pour objet des modifications sur la dépose de couvertures en tuiles existantes et le bâchage provisoire
Attributaire : Société DEMCOH
Marché initial : 20210101 - montant : 46 650,50 € HT
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value de 19 979,00 € HT
Nouveau montant du marché : 26 671,50 € HT

Lot n° 2 Désamiantage : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 8 870,00 € HT qui a pour objet des modifications sur la dépose de couvertures en tuiles existantes et la démolition d'une souche en toiture
Attributaire : Société LEGAL AMIANTE 49
Marché initial : 20210102 - montant : 26 650,00 € HT
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 8 870,00 € HT
Nouveau montant du marché : 35 520,00 € HT

Lot n° 15 VRD - Aménagements extérieurs : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 23 632,91 € HT qui a pour objet des modifications sur la démolition des plafonds et de l'isolation SS4 existants
Attributaire : Société CTCV TP
Marché initial : 20210115 - montant : 80 380,20 € HT
Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 23 632,91 € HT
Nouveau montant du marché : 104 013,11 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 07 02 - Raccordement électrique salle polyvalente - ENEDIS

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon, nous avons reçu une proposition financière d'ENEDIS concernant le raccordement à une installation de consommation pour une puissance de 108kVA pour un montant de 16 910,10 € TTC.

Après présentation du dossier,

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition financière de la Société ENEDIS pour le raccordement à une installation de consommation électrique d'une puissance de 108kVA à la salle polyvalente Constant Guyon pour un montant de 16 916,10 € TTC.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 07 03 - Effacement du réseau électrique Chemin de l'Ile
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2021_05_08 DU 17 MAI 2021.

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de l'effacement du réseau électrique chemin de l'Ile.
Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le Syndicat et la Commune.
Le coût prévisionnel des travaux est de 77 001 € HT. La prise en charge par le SYDEV est de 46 992 €. La participation de la Commune est de 30 009 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la convention n° 2021.AR8.0004 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement du réseau électrique au chemin de l'Ile,
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 204 du budget primitif 2021, budget général de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 07 04 - Marché restauration scolaire : avenant n° 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_06_01 du 29 juin 2020 attribuant le marché de restauration scolaire à la société CONVIVIO.

Monsieur le Maire rappelle la décision DEC2020_53 décidant la tarification des repas enfants "à l'élément" à compter du 1er décembre 2020 et autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

Vu le code des marchés publics,

Monsieur le Maire signale que ce marché doit faire l'objet d'un avenant.

Marché 2020-02 : Avenant n° 2 : plus-value qui a pour objet une révision des prix de + 1,30 %
Attributaire : Société CONVIVIO

	TARIFS HT	Prix N+1	TARIFS TTC	Prix N+1	TAUX N+1
Entrée	0,1500 €	0,1520 €	0,1583 €	0,1603 €	+ 1,30 %
Plat	1,5000 €	1,5195 €	1,5825 €	1,6031 €	+ 1,30 %
Accompagnement	0,5500 €	0,5572 €	0,5803 €	0,5878 €	+ 1,30 %
Produit laitier	0,1500 €	0,1520 €	0,1583 €	0,1603 €	+ 1,30 %
Dessert	0,1500 €	0,1520 €	0,1583 €	0,1603 €	+ 1,30 %

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n° 2 de la Société CONVIVIO à compter du 1 septembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu :

- * En raison de la crise sanitaire et des nouvelles préconisations gouvernementales, la manifestation de la Sardinade du 1^{er} août 2021 et le Forum des Associations du 28 août 2021 sont annulés. Cependant le feu d'artifice du 1^{er} Août 2021 aura bien lieu en respect des consignes sanitaires (port du masque obligatoire et distanciation sociale).

- * Abris vélos : nous avons reçu une information de la Société ALVEOLE qui subventionne les abris vélos. Au vu du très grand nombre de demandes, un seul projet pourra être subventionné par commune.

Pour rappel, nous avons 3 projets :

- L'école : 16 emplacements
- Le Point I : 10 emplacements
- Le stade de foot : 10 emplacements

2 solutions : soit on garde un seul projet qui sera subventionné, soit on garde les 3 projets en sachant qu'un seul sera subventionné.

Le Conseil Municipal, décide de conserver un seul projet d'abris vélos, celui de l'école pour un montant de 10 254 € HT.

- * Prochain Conseil Municipal : lundi 13 septembre 2021 (sous réserve de modification)

En mairie, le 27/07/2021
Le Maire
Hervé BESSONNET

Fin de réunion : 21h40

